

Marloie, le 15 novembre 2019

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR**
*Lavaux-Sainte-Anne, le 13 novembre 2019***Présents :**

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN (Vice-Président), Albert MANIQUET, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Gwenaël DELAITE, Marie-Rose DIEUDONNÉ, Jean-Luc FIVET, Etienne GRIFFE, Françoise GUYOT, Alain HENRARD, Jean-Paul MARSIGNY, Françoise LOOP, Catherine JASPART, Florence DE CRAWHEZ et Noëlla JACQUES, membres de la CLDR ;
- Marie-Gabrielle KATANGA, responsable de l'ADL de Rochefort ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Thierry LAVIS, Bernard CONVIÉ, Nicole MARTIN, Louis MELIGNON et Roxanne VERDEUR, membres de la CLDR.

La rencontre se tient à la salle « La Valésienne » à Lavaux-Sainte-Anne.

1. ACCUEIL

Julie Mommaerts-Herman, Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

Catherine Jaspert, habitante de Lavaux-Sainte-Anne, présente son village, situé aux confins de la commune de Rochefort mais facilement accessible par la E411. Les Pétias étaient 357 au 1^{er} janvier 2019... et 388 en 2015 ; la population a donc diminué. Le village ne manque pas d'attraits avec ses ruisseaux, son château (avec 3 musées), ses gîtes, sa place rénovée, ses sites naturels... Et pourtant, l'école maternelle libre a fermé en septembre 2018, ce qui hypothèque l'avenir de l'école communale primaire. Plusieurs activités festives ont disparu au fil des ans faute de bénévoles et donc il faut soutenir la brocante du 1^{er} mai, le grand feu en mars, la concentration de vieux tracteur en juin, le marché de Noël (14 décembre 2019) ... En conclusion, Lavaux-Sainte-Anne tend à devenir un village dortoir ; l'intégration des nouveaux habitants n'est pas spontanée. Mais, Madame Jaspert ne laisse pas tomber les bras et continue à s'investir pour faire vivre son village.

Le texte complet de l'intervention est en annexe.

2. APPROBATION DU DERNIER PV

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 2 juillet 2019 est approuvé sans modification.

3. DEMANDES DE CONVENTION : ETAT DES LIEUX

Comme expliqué lors de la dernière réunion, l'approbation du PCDR de Rochefort par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. Il n'est pas possible, techniquement et financièrement, de lancer tous les projets à la fois. La CLDR et le Conseil communal ont retenu 3 projets prioritaires :

- L'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées
- La création d'un atelier rural à Préhyr
- La création de logements tremplins à Laloux

Le 14 octobre 2019, la commune de Rochefort et la FRW ont rencontré le représentant de l'administration régionale (SPW – Direction du développement rural) pour négocier des conventions-faisabilités. Chaque projet a fait l'objet d'une analyse et de différentes remarques. Il s'agit maintenant d'apporter les réponses nécessaires pour que l'administration régionale puisse poursuivre l'instruction des dossiers. Julie Mommaerts fait le point sur les trois projets.

4.1. L'aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales)

La discussion a surtout porté sur le budget, jugé très faible. Un montant de 5.000 € par dispositif ralentisseur permet tout juste d'installer un coussin berlinois et quelques potelets avec du marquage. D'une part, ce type d'aménagement n'est pas toujours le plus indiqué. D'autre part, le côté identitaire et esthétique de l'effet de porte (image de la commune, caractéristique du village...) risque fort d'être réduit à sa plus simple expression.

Suite à cette réunion, la commune et la FRW ont rencontré un Inspecteur sécurité routière du SPW (en charge notamment de l'approbation des aménagements proposés par les communes). Il a rappelé les règles d'implantation des coussins berlinois (à au moins 100 du début de la limitation de vitesse...) et a confirmé que c'était la solution la moins couteuse (rétrécissement de voirie et un seul coussin). Le marquage au sol et la signalisation impliquent l'adoption, par la commune, d'un règlement complémentaire de circulation routière.

Moyennant l'accord du Collège, il s'agirait maintenant d'organiser une réunion de travail avec les services communaux (conseiller en mobilité, travaux, urbanisme...), la Zone de Police, le Commissaire voyer... L'objectif serait de déterminer, pour l'ensemble du territoire communal, les limites d'agglomération qui doivent être modifiées et les entrées de villages à aménager (sur routes communales). Il s'agirait de préciser le type d'aménagement et d'objectiver ce choix (caractéristiques de la voirie, nombre de véhicules, présence de charroi lourd...). L'analyseur de trafic pourrait s'avérer nécessaire lorsque les données sont insuffisantes. Sur base de ces informations, il sera possible d'actualiser la fiche-projet (étendre le budget et/ou limiter le nombre d'aménagements).

Ces explications suscitent plusieurs réactions :

- Des membres de la CLDR s'étonnent de la nécessité de revoir la fiche-projet. En fait, les objectifs et les principes de la fiche-projet sont bien maintenus, mais il faut préciser le budget. L'auteur du PCDR n'a pas pu creuser davantage, faute de moyens et de temps (vu qu'il fallait terminer le PCDR avant les élections communales sous peine de perdre de longs mois).

- Le choix des limites d'agglomération pose aussi la question de l'urbanisation du milieu rural ; jusqu'où faut-il aller ? Cette question a toute sa pertinence, mais l'analyse se basera surtout sur la situation existante et sur les projets à court terme (permis).
- La mise en œuvre de ce projet prendra sans doute un peu plus de temps que prévu, mais permettra d'avoir une approche globale et cohérente. Néanmoins, cela n'empêche pas de réaliser des aménagements ponctuels pour améliorer certaines situations, comme c'est le cas pour le carrefour de Genimont (bandes sonores, signalisation...).

4.2. La création d'un atelier rural à Préhyr

Pour rappel, il s'agit de la création d'un atelier rural dans un des bâtiments de l'école désaffectée de Préhyr (ancien réfectoire). Le reste du site est occupé par la maison des associations et une crèche. Le projet vise l'aménagement du bâtiment qui sera transformé en deux modules polyvalents. Vu l'âge du bâtiment, cela implique une rénovation complète (électricité, chauffage, isolation...).

L'administration régionale a insisté sur le concept d'atelier rural, « un bâtiment polyvalent à vocation économique ». Il convient donc de mettre en évidence cette polyvalence et de citer quelques exemples d'activités qui pourraient s'y installer. Le budget doit être confirmé par le Collège, d'autant que les projets publics doivent avoir un caractère exemplatif (type de chauffage, panneaux solaires, citerne d'eau de pluie...).

Par ailleurs, comme la commune envisage d'aménager les abords ultérieurement, il est proposé de structurer la fiche-projet en 2 phases :

- Phase 1 : transformation du bâtiment en atelier rural (objet de cette demande de convention).
- Phase 2 : aménagement des abords (objet d'une éventuelle future demande de convention). Une réflexion sur le parcage et la mobilité sera alors bien nécessaire.

4.3. La création de logements tremplins à Laloux

Une bonne nouvelle est arrivée : la commune a reçu un courrier de l'Evêché confirmant la désaffectation du presbytère. Le projet peut donc se poursuivre, soit la création de logements tremplins et d'un local pour différents services à la population (épicerie coopérative, stages, lieu de rencontre...). L'objectif est de proposer des services, de développer des activités... et ainsi de créer du lien social.

L'administration régionale demande de modifier l'intitulé de la fiche-projet qui devient « Création de 3 logements « tremplins » et d'un local de rencontre et de services à Laloux ». Au cas où cet espace citoyen ne serait plus utilisé, les services communaux devront pouvoir le réaménager facilement en appartement. Le futur auteur de projet devra donc bien réfléchir les lieux pour pouvoir passer facilement d'un local polyvalent à un appartement, sans travaux importants (prévoir arrivées et évacuations d'eau, prises électriques, organisation des lieux...).

Comme le bâtiment est inoccupé, les participants s'interrogent sur la possibilité de le louer dès maintenant, en attendant les travaux. C'est à vérifier, notamment par rapport à la sécurité de l'installation électrique.

4. ACTIONS DE LA CLDR : ETAT DES LIEUX

La mise en œuvre des 3 conventions va nécessiter un travail administratif conséquent... et donc du temps. Les premiers plans ne seront pas disponibles avant plusieurs mois. Néanmoins, en parallèle, la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets, qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination... :

- La mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- La mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune
- La mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort

5.1. La mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Depuis la dernière réunion de CLDR, le Gouvernement wallon s'est installé et c'est Madame Tellier qui est la Ministre en charge de cette compétence. Mais, ses intentions en matière de PCDN ne sont pas encore connues ; on ne sait pas si un nouvel appel à projet sera lancé, ses éventuelles conditions...

Dès que des informations arriveront, il faudra rassembler les forces vives et préparer le dossier de candidature. Excusé à la réunion, Louis Mélignon a rappelé qu'il fallait intégrer le GRE (Groupe de Réflexion sur l'Environnement) dans la démarche pour éviter les doublons. Depuis plusieurs années, le GRE a mené des projets avec différentes associations comme Natagora, le Contrat de rivière Lesse, les projets LIFE...

5.2. La mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune

Marie Goovaerts remet aux participants le « profil local de santé de Rochefort », édité en 2019 par la Province de Namur, et présente la situation à Rochefort.

En milieu rural, comme à Rochefort, une zone en pénurie se définit comme une zone avec moins de 120 médecins pour 100 000 habitants (soit 833 habitants par médecin généraliste). Le caractère rural implique une population plus dispersée et donc des temps de déplacement plus importants.

A l'échelle de la Wallonie, le cadastre des médecins généralistes montre une diminution du nombre de praticiens, mais aussi une féminisation du métier. Pour répondre à leurs souhaits de vie, les jeunes médecins s'organisent plus souvent en associations... ce qui nécessite évidemment d'être en nombre suffisant. Le risque est de rentrer dans un cercle vicieux : conditions de travail peu attractives → moins de jeunes médecins qui s'installent → peu de possibilités de s'associer → territoire peu attractif → ...

Actuellement, l'offre de soins sur Rochefort est correcte : un médecin généraliste pour 966 habitants, une maison de repos et de soins, les hôpitaux de Dinant et Aye à proximité... Mais, si la commune compte 17 médecins généralistes, les données fournies montrent que 5 d'entre eux ont plus de 65 ans et 5 autres ont entre 55 et 65 ans. C'est donc maintenant qu'il faut se préoccuper de la relève.

Que faire ?

Depuis 2006, le gouvernement fédéral a créé un Fonds d'Impulsion – Impulseo - pour la médecine générale. Ce fonds accorde

- des primes aux médecins généralistes qui s'installent dans des communes en pénurie médicale (20 000 € à Rochefort) ;
- un accompagnement gratuit par une des structures d'appui (aspects administratifs...)

- peut intervenir dans les charges salariales de l'employé administratif et/ou dans les frais de recours aux services de télé-secrétariat médical.

Au niveau communal, une fiche-projet du PCDR vise la « mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune ». Il y est proposé de créer une cellule de coordination communale, de faire une campagne de publicité pour attirer les médecins et de proposer des facilités pour leur installation (logement, prime à l'établissement...).

Le guide communal (version papier et internet) reprend l'ensemble des professionnels de la santé installés sur le territoire, y compris les deux associations médicales. C'est une information importante pour les nouveaux habitants et pour les touristes.

Jean-Paul Marsigny a activement contribué aux réflexions sur les pistes à investiguer et explique que la première action serait de former des maîtres de stage. En effet, les stagiaires ont souvent tendance à s'installer là où ils ont fait leur stage. La commune pourrait intervenir en facilitant l'installation des stagiaires, notamment par la mise à disposition d'un logement (par exemple dans les futurs logements-tremplins du presbytère de Laloux).

Pour valider cette approche, une réunion sera organisée avec les médecins généralistes

Le mardi 17 décembre 2019 à 19h30 (lieu encore à préciser)

Les membres de la CLDR et toutes les personnes intéressées sont évidemment les bienvenus. Et chaque membre de la CLDR est invité à solliciter et motiver son médecin pour qu'il participe.

Marie-Gabrielle Katanga est la nouvelle responsable de l'ADL de Rochefort (Agence de Développement Local). L'objectif de l'ADL est de favoriser le développement de la commune, de soutenir la création d'emplois... en activant tous les leviers possibles. L'ADL soutient la démarche vers les médecins car l'offre en soins de santé est un élément important de l'attractivité d'un territoire.

5.3. La mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine

Les participants visionnent deux vidéos relatives au patrimoine et réalisées par la FRW. Elle sont disponibles sur le site <https://territoires.frw.be/patrimoine-outils.html>

Le 21 octobre, une réunion a rassemblé des représentants de la commune, un membre assidu de la CLDR en la personne de Jean-Luc Fivet (également membre du Cercle culturel et historique), des représentantes de la Province de Namur (service du Patrimoine Culturel) et la FRW.

La discussion a d'abord porté sur l'inventaire du petit patrimoine. Un inventaire photographique a été réalisé sur l'ensemble de la commune, à l'exception de Wavreille, Belvaux et Ave-et-Auffe (mais Jean-Luc Fivet a des contacts, sauf sur Belvaux). Il faut néanmoins le compléter en prenant pour référence la fiche éditée par l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine), ce qui implique de :

- Géolocaliser chaque pièce ;
- Donner la nature de l'élément ;
- En faire une description succincte ;
- Rédiger l'une ou l'autre anecdote relevante ;
- Décrire, au besoin, les travaux de restauration / entretien / valorisation à mener sur l'élément ou autour (p. ex. élagage d'arbres, ...) ;
- Définir si l'élément de patrimoine relève du domaine privé ou public.

La Province de Namur peut apporter une assistance technique (60 heures) pour accompagner les bénévoles qui se chargent de l'inventaire via l'intervention, par exemple, de Mathieu Piavaux (UNamur).

La première étape de la valorisation est de créer un site internet où toutes les informations sont disponibles et actualisées : localisation, description, photos, état... Après discussion avec le service informatique de la commune, le souhait est de rassembler toutes les informations sur le site communal de Rochefort (plateforme), avec la possibilité de créer des sous-domaines. Le service informatique peut aider à créer le sous-domaine, à le structurer, à donner des accès à des bénévoles... mais pas à encoder!

L'inventaire permettra aussi de voir si des travaux de restauration doivent être entrepris. Une étude sanitaire pourra être menée via le recours à l'assistance technique externe de la Province de Namur.

Moyennant les deux préalables (expertise technique et site internet), la participation des habitants pourrait s'organiser via la CLDR et un groupe de travail ouvert à tous :

- Début 2020, lancement d'une campagne de communication et organisation d'une réunion d'information / formation (exemple : un samedi matin, avec une intervention « technique » de l'expert de la Province, puis une application concrète sur le terrain).
- Ensuite, en fonction du nombre de volontaires, organisation du travail d'inventaire et d'encodage.
- En fonction de l'évolution de l'inventaire et des problèmes rencontrés, possibilité de refaire une ou l'autre réunion ou visite avec l'expert de la Province.

Les participants approuvent cette méthode de travail. Au niveau de la promotion, quelques fans de patrimoine publient régulièrement des photos sur Facebook (« Pays de Famenne ») ; il serait intéressant de les mobiliser.

Jean-Luc Fivet explique par ailleurs l'intérêt de la démarche par rapport à l'obtention de subsides pour la restauration d'éléments du petit patrimoine populaire via l'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine). Il cite, en exemple et fort de son expérience, le cas des travaux de réfection d'une chapelle à Jemelle.

5. REFLEXION SUR LE ROLE DE LA CLDR

Julie Mommaerts explique que le rôle de la CLDR est évidemment de mettre en œuvre le PCDR. Mais, les réunions de la Commission sont aussi l'occasion d'aborder les préoccupations des participants, les besoins d'informations...

Une discussion passionnée s'engage et plusieurs sujets importants sont abordés :

- Comment faire émerger un sentiment d'appartenance tant au niveau communal que villageois ? Deux angles d'approche ont émergé des échanges :
 - o Comment accueillir les nouveaux habitants dans la commune ? Plusieurs communes organisent une séance d'accueil, proposent une visite, remettent des informations (et même des bons d'achat via les commerçants) ... Faut-il initier quelque chose à Rochefort ?
 - o Comment impliquer les nouveaux habitants dans la vie des villages ? Les comités d'animation ont des difficultés à se renouveler, les participants aux activités sont toujours les mêmes, le sentiment d'appartenance se perd... On ne peut pas forcer les gens à participer, mais les villages sont-ils condamnés à devenir des villages-dortoirs et à perdre leur convivialité ? Ne serait-il pas intéressant de faire un recueil de bonnes pratiques, d'idées... pour intégrer les nouveaux habitants à l'échelle d'un village ?

- Quel est l'état des ressources en eau potable de la commune et quelle est leur évolution ? La commune a imposé des restrictions de la consommation d'eau et les perspectives liées au changement climatique sont inquiétantes. Quelles sont les mesures à prendre ?
- Quel développement veut-on pour la commune de Rochefort ? Plusieurs gros projets sont en cours ou en réflexion, comme l'hôtel à Han-sur-Lesse ou le Jardin des Paraboles. Quel est l'équilibre à trouver entre l'urbanisation et le maintien du caractère rural de la commune ?
- Finalement, quelle définition veut-on donner au terme de ruralité ?

6. LA MINUTE D'INFO LOCALE

Les participants sont invités à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- 23 novembre : souper de la Sainte-Cécile à Eprave
- 30 novembre au 5 janvier : exposition d'un village miniature de Noël dans l'église de Jemelle
- 14 décembre : marché artisanal de Noël à Lavaux-Sainte-Anne, dans la cour de l'école communale
- 14 décembre à 20h00 : spectacle « 1944 – 2019, Jemelle se souvient » dans l'église de Jemelle, avec le groupe vocal de On, la phalange musicale de Jemelle, les écoles...
- 21 décembre : veillée de Noël dans l'église de Villers-sur-Lesse... si le chauffage le permet
- 26 janvier : concert de nouvel an organisé au Centre culturel de Rochefort par la Confrérie de la Djote de la Famenne

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement